

DÉLIBÉRATIONS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D3-2017

Séance du 26 janvier 2017 – Convocation du 16 janvier 2017

Compte rendu affiché le 3 février 2017

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Nadine DUPLOT

Présents :

Valérie GLATARD, Marc RODRIGUEZ, Claire LEBAHAR, Youcef BOUREZG, Hélène SORREL-DUNAND, Laurent BUFFARD, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Michel MATHEY, Jean-Jacques DUPERRAY, Myriam MARMONIER, Gilbert PETITJEAN, Michel HU, Christine PERRIN-ESSERTAISE, Tameur GUENNAT, Marc GRAZIANA, Nadine DUPLOT, Pascal NICOT, Sylviane CARISSIMI, Yves ARTETA, Andrée MANGUELIN, Philippe BIRKER.

Absents représentés

Gisèle COIN par Guillemette DEBORDE, Marine MATHEY par Christine PERRIN, Xavier LAURE par Laurent BUFFARD, Maria DA SILVA PIRES par Myriam MARMONIER.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	22
Votants	26
Exprimés	26

Objet : Réélection des représentants au CA du Centre Communal d'Action Sociale

Le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public administratif obligatoirement en place dans toutes les communes, dont le Maire est le président. Le Conseil d'Administration, dont la composition est fixée par le Code de la Famille et de l'Aide Sociale, comprend, à parité, des conseillers élus par le Conseil Municipal et des personnes nommées par le Maire. Lors du Conseil Municipal du 17 avril 2014, les représentants de la commune ont été désignés par élection. Suite au décès d'Alain Martin-Rabaud, une nouvelle élection avait eu lieu le 23 avril 2014.

Pour mémoire, les représentants suivants ont été élus : **Guillemette DEBORDE, Youcef BOUREZG, Jean-Jacques DUPERRAY, Marine MATHEY, Sylviane CARISSIMI, Jamila HARZALLAH.**

Suite à la démission de Jamila Harzallah il convient de procéder à une nouvelle élection de l'ensemble des administrateurs élus, conformément à l'article R123-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles. Les candidatures suivantes ont été enregistrées : Guillemette DEBORDE, Youcef BOUREZG, Jean-Jacques DUPERRAY, Marine MATHEY, Sylviane CARISSIMI, Pascal NICOT.

Conformément à l'article R123-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles, l'élection se fait par scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment son article R123-9,
- VU les délibérations du 18 avril 2014 et du 23 avril 2015 désignant les délégués du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du CCAS,
- **PROCEDE** à l'élection à la représentation proportionnelle au plus fort reste des délégués de la commune au Conseil d'Administration du CCAS et constate les résultats suivants :
 - Votants : 26
 - Exprimés : 26
 - Nuls : 0

La liste composée de Guillemette DEBORDE, Youcef BOUREZG, Jean-Jacques DUPERRAY, Marine MATHEY, Sylviane CARISSIMI, Pascal NICOT a obtenu 26 voix.

- **DESIGNE** en conséquence Guillemette DEBORDE, Youcef BOUREZG, Jean-Jacques DUPERRAY, Marine MATHEY, Sylviane CARISSIMI, Pascal NICOT en tant que délégués pour siéger au Conseil d'Administration du CCAS de Neuville-Sur-Saône,
- **AUTORISE** Madame le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 26 janvier 2017
Le Maire,
Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 01/02/2017

- Publication ou affichage le 01/02/2017

Valérie GLATARD, Maire.



HOTEL DE VILLE
Place du 8 mai 1945 – BP 0135
69582 Neuville-sur-Saône Cedex

Téléphone : 04 72 08 70 00
Télécopie : 04 78 91 26 92

www.mairie-neuvellesursaone.fr
accueil@mairie-neuvellesursaone.fr

